



Service de l'Eau  
3, place des Carmes  
CS 80501  
15005 AURILLAC Cedex  
Tél : 04 71 46 86 38

Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité bénéficier du prélèvement à échéance pour le paiement de votre consommation d'eau. Ce système, mis en place par la CABA, vous permet de régler trimestriellement les services dont vous bénéficiez.

A compter du dépôt de votre présente demande, vous recevrez 4 factures par an. Ces quatre factures seront assises sur le relevé réel de votre compteur chaque trimestre. Les prélèvements interviendront chaque année les 10 mars, 10 juin, 10 septembre et 10 décembre.

Il va sans dire qu'il reste très important pour nous de disposer d'un accès permanent à votre compteur. A défaut, et si le releveur n'a pu vous rencontrer, il est nécessaire que la carte d'avis de passage qu'il aura déposé dans votre boîte aux lettres nous soit retournée dûment complétée dans les délais les plus brefs (par voie postale ou électronique).

Afin de pouvoir bénéficier pleinement de ce service, nous vous invitons à vérifier que votre compte bancaire soit suffisamment provisionné à la date de prélèvement qui sera indiquée sur la facture. En effet, tout rejet du titre de paiement générerait pour vous des frais supplémentaires et le Trésorier Principal d'Aurillac serait fondé à engager des poursuites à votre encontre.

**Attention** : Lors du 1<sup>er</sup> prélèvement faisant suite à votre adhésion à ce dispositif et en fonction de la date de votre précédent relevé, les sommes appelées par la CABA peuvent être supérieures (ou inférieures) au quart de votre créance annuelle habituelle.

A travers ce service, nous espérons pouvoir vous donner entière satisfaction, et souhaitons que sa mise en place se fasse dans les meilleures conditions.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour vous renseigner ou vous accompagner dans vos démarches.



Service de l'Eau  
3, place des Carmes  
CS 80501  
15005 AURILLAC Cedex  
Tél : 04 71 46 86 38

## MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

<b>IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA</b>
FR73ZZZ484084
<b>DÉSIGNATION DU CRÉANCIER</b>
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC TRÉSORERIE PRINCIPALE 2 cours Monthyon 15012 AURILLAC CEDEX

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier ci-dessus à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

### DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Référence client : \_\_\_\_\_ (disponible sur la facture d'eau)

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Adresse ou référence du compteur (si différente) : \_\_\_\_\_

### DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

Indentification internationale (IBAN)

\_\_\_\_\_

Identification banque (BIC)

\_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_

Signature

**Désignation du tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué** (si différent du débiteur lui-même et le cas échéant)

Nom du tiers débiteur : \_\_\_\_\_

### JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Rappel : en signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrais en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

#### Cadre réservé à l'Administration

Référence Unique du Mandat : \_\_\_\_\_

Type de contrat : \_\_\_\_\_

Type de paiement : Récurrent / Répétitif

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles du 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au service accueil de la Régie de l'Eau ; votre demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité.